



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5509^e séance

Mercredi 9 août 2006, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Nana Effah-Apenteng	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. García Moritán
	Chine	M. Cheng Lie
	Congo	M. Okio
	Danemark	M ^{me} Wandel
	États-Unis d'Amérique	M. Nelson
	Fédération de Russie	M. Sitnikov
	France	M. Serman
	Grèce	M Papadopoulos
	Japon	M. Kitagawa
	Pérou	M. Ruiz Rosas
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M ^{me} Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Whineray
	Slovaquie	M. Marton

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Lettre datée du 3 août 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Libéria, du Niger et du Pakistan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs, comme je l'ai indiqué lors de la séance de ce matin, qu'ils doivent limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Guatemala, à qui je donne la parole.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République du Ghana pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. C'est un honneur de voir le Ministre des affaires étrangères de ce pays, S. E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, présider la séance. Nous nous félicitons de l'initiative de débattre de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, car elle nous permet, au sein du Conseil comme en dehors, de passer en revue la situation qui prévaut dans les pays de cette importante sous-région de l'Afrique, afin d'aider à trouver des solutions globales aux différents défis auxquels la région est confrontée. Dans ce contexte, nous saluons la présence et l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ould-Abdallah, ainsi que du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Ibn Chambas.

Le Guatemala a suivi attentivement les violents conflits qui ont concerné plusieurs pays de cette région de l'Afrique. Le Guatemala a lui-même fait l'expérience d'un conflit interne qui a duré quatre décennies, et nous comprenons la nécessité impérieuse d'aspirer à la paix, la stabilité et au développement. Nous comprenons également l'importance de la coopération régionale et les bienfaits du renforcement des mécanismes d'intégration.

Jamais auparavant nous n'avons été si proches de l'établissement d'un environnement propice à la création et au renforcement des capacités internationales et à l'élaboration de stratégies permettant de parvenir au développement durable dans cette région. La revitalisation de la CEDEAO et ses liens avec l'Union africaine, ainsi que la manière dont elle fonctionne avec le soutien des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, constituent des pas dans la bonne direction. Ils augurent d'un avenir meilleur pour les peuples de la région.

Nous nous félicitons donc que le document qui a été distribué pour la présente séance (S/2006/610) reconnaisse la nécessité de renforcer et d'intensifier ce type d'action concertée. Le Guatemala appuie vigoureusement les réunions de haut niveau qui ont lieu entre le Secrétariat des Nations Unies et les organisations régionales, ainsi que la création du Comité permanent. Nous pensons qu'ils nous aideront à mieux nous concentrer sur la bonne orientation stratégique et nous fourniront des directives générales au plan pratique. Nous devons à présent veiller à ce que ces mécanismes soient efficaces, contraignants et souples, et à tout moment en conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Nous devons avoir à l'esprit que les questions de sécurité sont par nature prioritaires et que la coopération dans les domaines militaire et politique doit être constante et coordonnée. Toutefois, nous pensons que la coopération doit aller plus loin et tenter de répondre à la situation humanitaire très précaire des réfugiés et des personnes déplacées dans la région. Assurer la synergie entre la CEDEAO et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans ce domaine semble une approche sûre.

Nous accordons également la même importance à une autre activité conjointe qui, selon nous, permettra de contribuer à la consolidation de la paix dans la

région, à savoir la coopération entre les entités des Nations Unies chargées d'harmoniser les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, des enfants et des personnes handicapées, qui sont les plus vulnérables.

La bonne gouvernance, le renforcement du système judiciaire, et l'élaboration et l'application de politiques en faveur des droits de l'homme ne seront pas possibles sans le renforcement des capacités nationales et sans leur interaction avec les institutions. À cet égard également, nous pensons que les acteurs de la région ont un rôle particulier à jouer. Ils doivent accompagner les Nations Unies, de façon à continuer d'identifier les priorités et les mesures nécessaires pour élaborer des stratégies et des programmes efficaces, qui permettront de venir à bout des difficultés et de contribuer au développement de la région. À ce propos, nous nous félicitons de ce qui semble être une pratique du Conseil, à savoir l'intégration d'éléments prenant en compte cette nécessité dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais évoquer brièvement le rôle que doit jouer la Commission de consolidation de la paix, qui, après ses premières réunions consacrées à l'organisation et à l'information, doit assurer un réel suivi des mesures nécessaires pour stimuler la consolidation de la paix et réaliser l'objectif plus vaste du développement durable dans cette région.

Compte tenu de l'expérience acquise par les groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit, il nous semble important que la Commission de consolidation de la paix non seulement collabore activement à l'important travail de mobilisation de la coopération internationale, mais aussi aide les autorités nationales à établir leurs priorités et à élaborer des stratégies réalistes et des politiques cohérentes adaptées aux circonstances et à l'environnement de chaque pays.

Nous ne devons pas oublier que la consolidation de la paix ne se limite pas à prévenir les explosions de violence ni à reconstruire physiquement un pays ou son système juridique. La Commission de consolidation de la paix doit aller au-delà et favoriser des changements de portée générale, susceptibles d'éliminer les pratiques d'exclusion sociale, économique et politique et de transformer les institutions étatiques, de façon

que les citoyens puissent retrouver la confiance dans ces institutions et, en outre, y participer.

C'est pourquoi, la coopération que la Commission de consolidation de la paix peut offrir au Conseil de sécurité doit consister à fournir un mécanisme de suivi des activités initiales de maintien de la paix et de la sécurité, dans lequel tous les acteurs impliqués dans un processus particulier de transition et de redressement peuvent collaborer de façon ouverte et transparente, en abordant le thème plus large qui relève de la consolidation de la paix et pour lequel le Conseil économique et social, dans les limites de sa compétence, a une tâche à accomplir. Cela permettrait enfin une meilleure interaction, coordination et cohérente non seulement entre les deux Conseils mais également dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Enfin, le Guatemala se réjouit de la création récente du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, mis en place par le Conseil de sécurité pour consolider la paix dans ce pays, aider le Gouvernement à renforcer les droits de l'homme et à atteindre les Objectifs du Millénaire, améliorer la transparence et coopérer avec le pays, de façon à organiser des élections démocratiques en 2007. Nous avons les mêmes attentes pour la Côte d'Ivoire en octobre 2006.

Le Guatemala est très satisfait de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, ainsi que des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. De même, les changements positifs survenus au Libéria sont de véritables exemples de stabilité et de consolidation dans la région, des exemples qui nous font espérer qu'un avenir plein de promesses est possible pour tous nos frères de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les pays suivants souscrivent également à la déclaration que je vais faire : l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, le Monténégro, la Roumanie, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, ainsi que la République de Moldova et l'Ukraine.

L'Union européenne salue cette occasion qui est donnée de procéder à un échange de vues et de contribuer au processus de consolidation de la paix en

Afrique de l'Ouest. L'Union européenne se félicite des progrès considérables réalisés ces dernières années en matière d'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, et plus précisément au Libéria et en Sierra Leone.

Le Libéria a organisé ses premières élections libres et régulières et a élu la première femme présidente en Afrique pour diriger le pays sur la voie de la reconstruction et du relèvement. Le Gouvernement démocratique du Libéria a pris des mesures audacieuses visant à améliorer la transparence de son budget. Nous saluons le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, qui a déjà contribué à la levée partielle de sanctions. L'arrestation et le procès engagé contre le Président Taylor montrent que ceux qui se sont rendus responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de violations du droit international humanitaire ne peuvent pas échapper à la justice. L'Union européenne apprécie le rôle essentiel que joue le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et sa contribution vitale à l'établissement de l'état de droit dans la région.

L'Union européenne accueille avec satisfaction la demande de la Sierra Leone d'être inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que la réponse favorable de la Commission. La Sierra Leone pourra maintenant bénéficier de l'appui de la Commission pour consolider la paix et redresser le pays après le conflit, en cette étape cruciale de la préparation des élections de juin 2007.

En dépit de cette évolution favorable, la situation de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest reste précaire. L'Union européenne reste préoccupée par la situation politique et socioéconomique fragile de la Guinée-Bissau.

Dans l'État voisin, la Guinée, le processus de réforme est au point mort. L'Union européenne lance un nouvel appel pressant au nouveau Gouvernement pour qu'il engage le dialogue avec toutes les parties prenantes, afin d'améliorer la stabilité politique et d'ouvrir à la voie à la réforme démocratique. La situation explosive en Côte d'Ivoire continue de compromettre la paix et la stabilité dans la région. L'Union européenne est préoccupée par le sérieux retard pris dans le processus de paix, en particulier dans la mise en œuvre de la feuille de route qui prévoyait la tenue d'élections d'ici à la fin octobre de cette année. La stabilité dans l'ensemble de la région

de l'Afrique de l'Ouest dépend en grande partie de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire.

L'Union européenne a adopté en décembre 2005 une stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique. Dans le cadre de sa stratégie, l'Union européenne s'est engagée à renforcer le dialogue sur la paix et la sécurité en Afrique et à appuyer les efforts de ses partenaires africains en vue d'assurer la stabilité sur le continent. Conformément à sa stratégie, l'Union européenne maintient un dialogue ouvert avec l'Union africaine et avec des organisations sous-régionales sur un large éventail de questions liées à la paix et à la sécurité sur le continent. Notamment grâce à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique qu'elle a mise en place, l'Union européenne appuie activement le renforcement des capacités institutionnelles dans ces régions.

Un an plus tôt, en 2004, l'Union européenne avait adopté sa stratégie en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest. L'objectif de celle-ci est de promouvoir des démarches régionales face aux problèmes transnationaux de l'Afrique de l'Ouest et d'améliorer la coordination en étroite collaboration avec les principaux partenaires intervenant dans la région.

L'Union européenne sait bien que des solutions nationales ne suffisent pas à elles seules à dissiper les menaces qui pèsent sur la sécurité en Afrique de l'Ouest en raison du caractère transfrontière de problèmes, tels que le trafic des armes légères et de petit calibre, les enfants soldats, les réfugiés, l'exploitation illicite des ressources naturelles, la traite des êtres humains et l'immigration. Outre l'appui qu'elle fournit à chaque pays de la région à travers les programmes nationaux, l'Union européenne est attachée à une démarche régionale et s'efforce d'accroître la coordination avec les principaux acteurs intervenant dans la région, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

L'Union européenne, en tant que coprésidente du Groupe de contact international pour le bassin du fleuve Mano, participe étroitement à un certain nombre de dialogues politiques dans la région dans le cadre du Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire et s'apprête à participer à la première réunion du Groupe de travail international sur la Guinée-Bissau. Le représentant spécial de la présidence de l'Union

européenne pour l'Union du fleuve Mano veillera à promouvoir sans relâche la paix et la stabilité avec les interlocuteurs politiques de la région.

L'Union européenne veille également à la coopération interne et à la coordination entre ses États membres, en ayant recours de façon cohérente et harmonisée aux divers instruments à sa disposition, tels que le dialogue politique et la coopération au développement.

L'Union européenne attache une importance particulière au développement des capacités de prévention des crises, de gestion et de règlement des conflits en Afrique.

Un Plan d'action de l'UE en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique a été adopté en 2004 dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense commune. Mettant à profit la panoplie des instruments à sa disposition, l'UE s'appuie sur les programmes de développement de la Commission européenne et les mesures prises au titre de la Politique de sécurité et de défense commune pour contribuer au renforcement des capacités de l'Afrique dans les domaines de la paix et de la sécurité. L'UE s'emploie actuellement à renforcer l'appui qu'elle fournit aux capacités africaines de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Dans ce contexte, l'Union européenne continue de jouer un rôle actif dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest en soutenant les efforts faits par les organisations et les pays de la région pour renforcer la paix et la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Namibie, à qui je donne la parole.

M. Shiweva (Namibie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous nous réjouissons de pouvoir participer à ce débat public consacré à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et vous félicitons, vous-même et votre délégation, de cette importante initiative. Nous vous remercions également du judicieux document de réflexion (S/2006/610) qui sert de base aux travaux du Conseil aujourd'hui.

La Namibie est d'avis que la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest sont fondamentales pour le développement durable de la sous-région et de l'Afrique en général. Voilà pourquoi la Namibie

continue de prendre part aux missions de maintien de la paix menées par les Nations Unies dans la sous-région, en fournissant des contingents militaires ainsi que des observateurs de la police civile.

Notant avec satisfaction les progrès constants enregistrés en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et au Libéria, nous saluons l'action menée par l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la communauté internationale pour garantir la paix et la sécurité ainsi que pour jeter les bases de la démocratie et de l'état de droit. Des gouvernements et des institutions démocratiques en état de marche ont été mis en place, de même que des systèmes de santé et d'éducation plus performants.

Il importe toutefois d'accorder une importance particulière au désarmement et à la démobilisation des ex-combattants, ainsi qu'à la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés. La coopération aux niveaux national et régional est essentielle pour la réussite du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Elle doit s'opérer d'une manière équilibrée, complète et transparente. Il importe que les efforts de consolidation de la paix soient axés sur la sécurité, sur la primauté du droit ainsi que sur la fourniture des services de base et de l'infrastructure sociale et économique.

Nous notons avec satisfaction que la Commission de consolidation de la paix qui vient d'être créée a décidé de centrer ses travaux sur l'examen de la situation en Sierra Leone et au Burundi. Sa performance sera contrôlée et jugée sur la base des conclusions de l'examen des différentes situations. Elle devrait donc montrer ses aptitudes et son efficacité dans cette tâche titanesque.

Concernant la Côte d'Ivoire, nous sommes heureux de voir que l'Accord de Pretoria sur le processus de paix continue d'être respecté et exécuté par les parties. Nous sommes encouragés par les efforts qu'ont déployés l'ONU, la CEDEAO et l'Union africaine afin de trouver une solution durable aux problèmes de la Côte d'Ivoire. Nous applaudissons au rôle de médiation tenu par le Président sud-africain Mbeki au nom de l'Union africaine et préconisons la poursuite des consultations avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

Cependant, nous avons des doutes quant aux activités de maintien de la paix menées dans ce pays, notamment à cause des rapports de commandement

entre, d'une part, la force de maintien de la paix des Nations Unies et, d'autre part, la force internationale, dont le Gouvernement ivoirien a fait mention à plusieurs occasions. Nous sommes également préoccupés par le report constant des élections en Côte d'Ivoire. Nous espérons toutefois que les tâches à accomplir avant les élections, comme le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, l'identification et l'enregistrement des électeurs, la désignation des centres de vote et des scrutateurs et autres tâches connexes, auront été réalisées en temps voulu afin que les élections puissent se dérouler d'une manière paisible et démocratique.

Il est important de souligner que la réconciliation est la condition fondamentale d'une paix durable. La réconciliation est un processus à double sens dont le but doit être d'inspirer un esprit de pardon et non la soif de vengeance ou de représailles. Il n'en convient pas moins d'établir une distinction très nette entre réconciliation et quête de justice. Tout en reconnaissant que les auteurs des crimes commis pendant le conflit doivent répondre de leurs actes, nous sommes conscients du fait qu'il faut un système judiciaire indépendant et performant et des procès publics, non pas pour punir les auteurs des crimes, mais pour les réhabiliter et corriger les erreurs qui avaient été commises. Voilà pourquoi ma délégation appuie sans réserve le rôle et l'autorité de la Cour pénale internationale, du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Nous sommes pleinement favorables à ce qu'ils fonctionnent au maximum de leurs capacités et reçoivent tout le financement nécessaire.

Comme ailleurs, ceux qui, en Afrique de l'Ouest, pâtissent le plus des conflits armés sont les femmes et les enfants. Nous sommes donc fermement convaincus qu'une stratégie de consolidation de la paix après les conflits doit être élaborée à l'attention spéciale des femmes, des enfants et des filles, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la création d'emplois.

Tout en convenant pleinement qu'il appartient à l'Afrique de diriger la recherche de solutions aux problèmes du continent, nous tenons à redire que l'ONU, et surtout le Conseil de sécurité, ne doivent pas renoncer à leur mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aussi préconisons-nous le resserrement des liens entre l'ONU et les organisations régionales ou sous-régionales dans la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Il faut épauler et renforcer les gouvernements démocratiquement élus. Il importe par ailleurs que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants soient réalisés dans les délais fixés et que tous les ex-combattants retrouvent une place au sein des forces vives de la société. À cet égard, nous voulons espérer que la Commission de consolidation de la paix comblera les lacunes en procédant à la réalisation et à la coordination des activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

Nous prions instamment les organismes de l'ONU qui s'occupent de l'Afrique de prêter leur concours à l'UA et aux organisations sous-régionales dans la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Il est extrêmement important de rendre l'Union africaine plus à même de prévenir, de gérer et de régler les conflits.

Enfin, ma délégation souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'investir davantage dans la prévention des conflits. Nous pensons en effet que la prévention des conflits est plus rentable, en termes humains et financiers. Travaillons donc à la mise en place d'un système d'alerte rapide qui nous permettrait de détecter les signes avant-coureurs des conflits et de réagir avant qu'ils n'éclatent véritablement.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte à qui je donne la parole.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous voir présider aujourd'hui le Conseil de sécurité en tant que chef de la diplomatie ghanéenne. J'ai l'honneur de lire la déclaration de S. E. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, qui, en raison de la situation au Moyen-Orient, n'a malheureusement pas été en mesure de répondre à votre aimable invitation et participer en personne à cette importante séance. Sa déclaration est ainsi rédigée :

« Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer personnellement, ainsi qu'au Gouvernement ghanéen, notre reconnaissance et appréciation pour l'organisation de cette importante séance du Conseil de sécurité tenue au niveau ministériel afin de débattre de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un élément majeur de l'action que nous

menons pour faire régner la paix et la stabilité sur le continent africain et pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Après le débat organisé par la République-Unie de Tanzanie en janvier dernier autour du thème de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs, cette initiative témoigne de l'importance que les pays africains attachent à leur rôle moteur dans le règlement des problèmes régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'à leur contribution effective à la réalisation des aspirations de l'Afrique et de la communauté internationale.

L'Égypte est fortement attachée à œuvrer avec ses frères et sœurs en Afrique pour instaurer la paix, la stabilité et le développement. En sa qualité de membre actuel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, l'Égypte attache une grande importance au renforcement de la démarche régionale en matière de consolidation de la paix. À cette fin, l'Égypte est convaincue qu'il est nécessaire de développer et de renforcer le partenariat institutionnel entre l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, d'une part, et avec l'Organisation des Nations Unies, d'autre part.

Cependant, afin d'assurer le succès de ces relations institutionnelles et d'accroître leur chance d'atteindre leurs objectifs, le partenariat requis doit reposer sur une vision globale de la consolidation de la paix qui aborde le concept de paix d'une manière intégrée, en incluant ses dimensions politique, culturelle, sociale, humaine et en matière de sécurité et de développement et en assurant la coordination des efforts et des rôles de tous les acteurs qui ont de l'influence. Tout ceci devrait avoir pour fondement les buts et principes énoncés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies et les principes du droit international. Cette approche globale de la paix est le seul moyen sûr de prévenir les conflits et la reprise des conflits, ainsi que d'assurer la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique.

Malgré le rôle important du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'expérience nous a enseigné qu'il y a des limites à la capacité et au

rôle du Conseil s'agissant de mettre en place les conditions nécessaires à la transition du conflit vers un développement global, en particulier dans la mesure où il a hésité à plusieurs reprises à ouvrir de véritables conduites de coordination efficaces avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes.

Par conséquent, la création de la Commission de consolidation de la paix, en tant que forum consultatif intergouvernemental de coordination des efforts et rôles des organes et des acteurs capables de contribuer à la consolidation de la paix, a constitué une importante réalisation pour l'Organisation des Nations Unies et pour l'Afrique. L'Égypte, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des États d'Afrique à New York sur la question, a appuyé l'initiative et contribué à toutes les étapes de sa mise en œuvre. Je suis convaincu que le contenu et les conclusions de nos débats d'aujourd'hui enrichiront les débats futurs de la Commission de consolidation de la paix sur la Sierra Leone en particulier, ainsi que ses débats thématiques futurs à propos de la consolidation de la paix en Afrique en général.

Permettez-moi à présent, Monsieur le Président, de vous présenter l'opinion de l'Égypte sur les éléments que vous avez proposés pour orienter nos débats d'aujourd'hui, tels qu'ils figurent dans le document de réflexion d'une grande valeur qui a été distribué plus tôt et dont je vous félicite.

L'Afrique de l'Ouest est sans aucun doute entrée dans une nouvelle phase du règlement des conflits qui ont entravé le développement de son potentiel au cours de la dernière décennie. Les succès obtenus en Sierra Leone ces dernières années constituent un exemple en matière de synergie des volontés de son peuple, aux côtés des peuples voisins des autres États d'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et de la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et des autres partenaires. Les pas en avant faits avec confiance par le Libéria sur la même voie de la paix et de la réconciliation nationale sont également encourageants, et ils lui permettront d'instaurer la stabilité requise.

En outre, nous pensons qu'avec davantage d'appui économique et technique de la communauté internationale, la Guinée-Bissau devrait voir s'affirmer la stabilité politique et le développement durable. Nous sommes également convaincus que la sagesse et la volonté du peuple uni de Côte d'Ivoire lui permettra, avec l'aide et l'appui de l'Union africaine, de dépasser la situation difficile dans laquelle il se trouve momentanément. Toutes ces évolutions prouvent que l'Afrique de l'Ouest est prête à faire un grand bond politique, économique et sécuritaire en avant, appuyée principalement par la ferme détermination et le ressort de ses peuples et par leurs aspirations à exercer un contrôle direct sur leur avenir et à embrasser un esprit de tolérance et de réconciliation, ainsi que par leurs efforts pour renforcer l'état de droit et les fondements de la démocratie, et pour élargir leur participation politique et économique.

Il importe également de régler les questions transfrontalières qui influent sur la stabilité de la région, comme le trafic illicite des armes légères et ses liens avec l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que le recrutement des mercenaires; d'améliorer la manière de régler le statut et l'avenir des réfugiés; de régler les différends en matière de propriété foncière; et de résoudre les autres problèmes qui pourraient alimenter les conflits et les guerres dans la sous-région.

À cette fin, il nous faut adopter une stratégie intégrée de consolidation de la paix en deux étapes. La première étape devrait se concentrer sur les besoins directs et individuels des pays à l'examen, alors que la seconde étape devrait répondre aux besoins de l'Afrique de l'Ouest dans une perspective sous-régionale, dans le but de renforcer la coopération entre les États de l'Afrique de l'Ouest dans les domaines de la sécurité et du développement économique et d'appuyer le rôle novateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans ces domaines.

S'agissant des besoins directs des pays considérés individuellement, la stratégie proposée de consolidation de la paix doit émaner d'une vision nationale présentée par le pays à l'examen, décrivant ses propres priorités d'une manière qui permettrait d'assurer la coordination la plus

efficace entre les différents contributeurs dans le but de tirer profit de l'élan politique existant et des ressources disponibles. Nous attendons de la Commission de consolidation de la paix qu'elle joue un rôle de chef de file s'agissant d'assurer cette coordination. En outre, l'expérience passée a montré que le point de départ pour instaurer une paix durable réside dans le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et législatives du pays qui sort d'un conflit, en parallèle avec la restauration des services publics, tels que l'éducation, la santé et la sécurité. Il faut nous assurer que les deux voies de la consolidation de la paix progressent parallèlement.

Je souhaite souligner dans ce contexte que le succès de tout effort régional ou international dépend de la mesure dans laquelle ces efforts correspondent à la nature et aux spécificités du pays à l'examen, auquel ils évitent d'imposer des modèles, des concepts, des démarches et des idées uniformes qui ne prennent pas en compte les spécificités et qui pourraient être interprétés comme une tentative visant à imposer une tutelle sur ces pays, rendant ainsi tous ces efforts contreproductifs pour l'objectif d'une paix durable. L'Égypte insiste sur le fait que toute approche visant à répondre aux besoins et aux exigences des pays sortant d'un conflit doit renforcer le contrôle national de toutes les activités de consolidation de la paix et des concepts qui y sont liés.

S'agissant de la deuxième étape de la stratégie intégrée visant à répondre aux besoins de la sous-région en matière de consolidation de la paix, nous pensons qu'il est important de renforcer davantage les rôles joués par l'Union africaine et la CEDEAO dans la création du système de sécurité et d'intégration, basé sur le respect de la souveraineté des États sur leur propre territoire, système qui comporte des mesures visant à empêcher le trafic illicite transfrontalier des armes et les autres activités commerciales illégales. À cet égard, en coopération avec le Conseiller spécial du Secrétaire général sur les questions africaines, l'Égypte a accueilli, du 17 au 19 juin 2006, une réunion d'un groupe de travail international sur la lutte contre l'exploitation illicite des ressources non naturelles en Afrique. Nous croyons que ces

mesures doivent également inclure la mise en place d'un système d'alerte rapide capable de contenir les conflits en mettant à profit les bons offices régionaux, l'achèvement des efforts actuellement déployés pour créer une force en attente aux fins du maintien de la paix et du déploiement rapide, et le renforcement de la coopération dans le domaine de l'échange d'informations et des enseignements tirés en matière de gestion des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Sont également d'une immense importance d'autres mesures visant à encourager le commerce et à faciliter la circulation transfrontalière en vue d'échanges sociaux et commerciaux.

Toutes ces mesures nécessiteraient également que l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et les pays donateurs appuient fortement l'Union africaine et la CEDEAO en fournissant l'assistance technique et l'aide financière, ainsi que tout autre expertise et appui nécessaires afin de permettre aux deux organisations de remplir leur rôle dans ce domaine.

L'Égypte entretient des relations très en vue avec tous les États d'Afrique de l'Ouest et elle est attachée à renforcer leurs capacités pour servir les priorités et intérêts nationaux par le biais des mécanismes bilatéraux existants. Le Fonds égyptien de coopération technique en faveur de l'Afrique est un mécanisme important dans ce domaine et il se prépare actuellement à appuyer le programme de réinsertion au Libéria en encourageant des petits projets qui offriront aux démobilisés des emplois et contribueront à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement des capacités du Service de police du Libéria. L'Égypte demeure prête à appuyer les efforts de ses sœurs et frères en Afrique de l'Ouest visant à réaliser et consolider une paix globale et durable qui répondrait à leurs aspirations. »

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Sénégal. Je lui donne la parole.

M. Badji (Sénégal) : Il me plaît, Monsieur le Président, de vous dire, avec mes sincères félicitations, toute la fierté qu'éprouve ma délégation de vous voir

imprimer un leadership africain au Conseil de sécurité, en ce mois d'août 2006 lourd de menaces, en raison notamment des convulsions qui ont actuellement cours au Moyen-Orient.

En vous redisant le soutien indéfectible de votre ami et frère, le Ministre d'État cheikh Tidiane Gadio, empêché par des raisons impérieuses d'être à vos côtés aujourd'hui comme il l'avait tant souhaité, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter, et à travers vous, votre pays, le Ghana, si cher au mien, pour le choix fort opportun du thème du débat qui nous réunit aujourd'hui.

Je souhaite adresser mes salutations respectueuses aux Ministres des affaires étrangères du Qatar et de la Côte d'Ivoire, au Secrétaire général du ministère des affaires étrangères de la Guinée, au Secrétaire exécutif de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, et leur rendre hommage pour leur brillante participation à ce débat. Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres de cet auguste Conseil, de m'avoir autorisé à prendre ici la parole, au nom de mon pays, le Sénégal.

Après des décennies de déchirements meurtriers qui se sont produits dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, cette sous-région semble, depuis peu, renouer avec la paix sociale. Aujourd'hui, cette normalisation est constatée au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, naguère entraînés dans ce qui apparaissait comme une spirale de violence sans fin.

En Côte d'Ivoire, pays récemment encore réputé pour sa convivialité, son hospitalité et sa stabilité, le processus de réconciliation nationale est en train de prendre forme. C'est dire que la sous-région vit en ce moment des circonstances propices où l'appui diligent de la communauté internationale aiderait à ancrer définitivement l'Afrique de l'Ouest dans une dynamique salutaire de paix et de coprosperité.

Pour réaliser ce noble dessein, il nous faudrait veiller à mettre en œuvre les mesures qu'appelle ce contexte favorable. Je me contenterai d'en citer ici quatre. La première mesure est relative à la consolidation des mesures de confiance. Dans les pays de la sous-région sortant de conflit, où la paix reste précaire et fragile, une attention particulière doit être accordée à l'effectivité des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR).

Cet exercice doit comprendre, tant que cela est possible, l'intégration dans les institutions étatiques, y compris l'armée, des éléments issus des différentes factions. Ce volet est d'autant plus capital que la paix ne se réduit pas seulement à l'arrêt des hostilités et à la conclusion d'un accord. Il s'agit, aussi et surtout, de cultiver la confiance mutuelle et d'annihiler les tentations d'un recours à la violence. Il est évident que la mise en œuvre de cette stratégie ne pourrait être salubre qu'avec l'appui conséquent des donateurs internationaux, ainsi que la pleine implication de la nouvelle Commission de consolidation de la paix, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, des institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies.

La deuxième de ces mesures porte sur l'accélération du processus d'intégration. Les efforts menés par la CEDEAO en vue de l'intégration des États membres doivent être renforcés. D'ores et déjà, les acquis dans ce domaine sont nombreux et encourageants et se traduisent au niveau communautaire par un cadre juridique et institutionnel fourni. Je citerai, entre autres réalisations, le Traité instituant la Communauté et les différents protocoles le complétant, notamment ceux relatifs au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, institué à Lomé en 1999 et celui sur la corruption, adopté à Dakar en 2001.

Ce travail de consolidation des acquis communautaires doit se faire à travers une campagne volontariste, afin que les peuples de la sous-région s'approprient les idéaux de la CEDEAO et que tous les États se conforment, sans tarder, à l'esprit et à la lettre des prescriptions communautaires. Dans cette campagne, la société civile et les organisations non gouvernementales ont un rôle décisif à jouer.

La troisième mesure est la promotion du binôme sécurité/développement. Une lutte plus hardie doit être menée contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. En effet, la circulation illicite de ces engins favorise l'apparition de bandes criminelles, autochtones ou allogènes, dont les basses œuvres sapent les fondements mêmes des États et fragilisent de jeunes nations en construction.

Sur ce registre, je voudrais rappeler le danger que représente le mercenariat, un phénomène dénoncé avec vigueur, il y a un peu moins de trois ans, ici même, par votre ami, le Ministre d'État Gadio, à l'occasion d'un

débat public sur cette question (*cf S/PV.4720*). Pour conjurer le péril posé par les armes légères et de petit calibre illicites et leurs utilisateurs, la CEDEAO a adopté en 1998 le Moratoire, devenu aujourd'hui Convention sur la fabrication, l'importation et l'exportation des armes légères, appuyé par le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) qui bénéficie de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le soutien de la communauté internationale à ce Programme est encore nécessaire pour assainir ce secteur vital de la sécurité communautaire.

Mais il ne faudrait point s'y tromper : la pauvreté engendre la violence, tout comme elle peut se traduire par cette image choquante et insoutenable de jeunes Ouest-Africains, gagnés par le désespoir et contraints de voguer sur les eaux de l'Atlantique à bord d'embarcations de fortune, à la quête d'un hypothétique mieux-être. Pour beaucoup d'entre eux, l'odyssée se termine dans la tragédie. Ce douloureux phénomène rappelle la nécessité pour nos partenaires d'engager avec l'Afrique de l'Ouest une coopération porteuse et qui puisse convaincre les jeunes que la vie vaut également d'être vécue dans leur espace pourtant si riche en potentialités économiques.

Enfin, la quatrième des mesures consiste en la consolidation de la démocratie et de l'état de droit. Au niveau des États, les efforts doivent être poursuivis, en vue de développer davantage la culture démocratique et l'état de droit. Doivent participer à cette œuvre sacrée, tous les secteurs de la vie nationale, au premier rang desquels figurent l'école, la société civile, les organisations non gouvernementales, les leaders d'opinion et les médias.

Concernant ces derniers, il importe de mieux former les journalistes et d'instituer des comités d'éthique et de déontologie, afin d'éviter que, par irresponsabilité ou incurie, se créent des tensions et des conflits aux effets dévastateurs. Doit également participer à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, la justice, qui doit être libre et indépendante dans une société où le citoyen se croyant spolié dans ses droits a la possibilité de recourir à un ombudsman ou à un médiateur de la République et où coexistent, dans la stricte indépendance, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

C'est dire que la normalisation de la situation politique dans l'espace CEDEAO ne doit guère être

considérée comme un phénomène irréversible, loin s'en faut. Car, en examinant le cas d'école qu'est la Guinée-Bissau, l'on se rend compte qu'un manque d'appui de la communauté internationale à ce pays à un moment crucial où il avait besoin de consolider les acquis de la paix avait vite entraîné le retour des démons de la violence. Il s'agit là d'une constante qui s'appliquerait à tous les pays sortant de conflits ou de crises, qu'ils soient de la sous-région ouest-africaine, du continent africain ou d'ailleurs.

Monsieur le Président, en vous renouvelant mes vives félicitations pour avoir organisé cet important débat, je voudrais nourrir l'espoir que votre initiative contribuera à éveiller nos consciences en vue du raffermissement de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je lui donne la parole.

M. Tarragô (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence ghanéenne d'avoir organisé de façon si opportune ce débat public sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, sujet auquel mon pays attache la plus haute importance. Je vous adresse mes plus chaleureuses salutations, Monsieur le Ministre, et vous souhaite la bienvenue à la présidence de cette séance.

Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ahmedou Ould-Abdallah, et le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Mohamed ibn Chambas, de leurs déclarations riches en informations.

Cette séance du Conseil examine deux sujets auxquels nous portons tous un intérêt particulier, à savoir la consolidation de la paix et l'Afrique. Le Brésil est depuis longtemps d'avis que le seul moyen de parvenir à une paix durable dans les situations d'après conflit est de mettre rapidement en œuvre des mesures concrètes visant à parvenir à un développement social, économique et institutionnel.

Il est de l'intérêt de la communauté internationale de contribuer à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. La paix, la sécurité et le développement sont fondamentales non seulement pour les populations de la région, mais aussi pour étendre le progrès à une zone plus vaste du continent. En ce sens, le Brésil estime que la zone de paix et de coopération de

l'Atlantique Sud, qui comprend des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique du Sud, représente un instrument précieux pour favoriser la paix et le développement et pour promouvoir une coopération plus étroite entre les pays situés sur les deux rives de l'océan.

Au cours des dernières années, les pays d'Afrique de l'Ouest ont été impliqués dans plusieurs conflits. Mais aujourd'hui, grâce au retour de la paix, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau peuvent aspirer à connaître la croissance économique et la stabilité politique; la Côte d'Ivoire déploie un maximum d'efforts pour revenir à l'ordre constitutionnel.

La stabilité de ces pays est cependant fragile et exige un appui continu. Pour cette raison, les différentes missions des Nations Unies dans la région doivent être maintenues et renforcées et il faut, par une coopération entre ces missions, lancer un nouveau processus dynamique pour s'attaquer aux problèmes transfrontaliers. Sans négliger les besoins immédiats en matière d'aide humanitaire et de sécurité, la principale tâche de l'Organisation des Nations Unies doit être d'appuyer en Afrique de l'Ouest des initiatives sur le long terme susceptibles de produire un « cercle vertueux » d'inclusion sociopolitique, de développement durable et de paix, ce qui empêchera toute rechute dans la violence et l'instabilité politique.

Cet effort à long terme doit s'appuyer sur une compréhension du fait qu'aucune paix ne peut durer si les causes profondes du conflit ne sont pas traitées, comme cela a été expliqué à juste titre dans le document de réflexion préparé en vue du présent débat (S/2006/610).

Les pays d'Afrique de l'Ouest ont besoin de la création de capacités supplémentaires et du renforcement des capacités existantes, car c'est là un facteur déterminant pour l'émergence d'une économie prospère et stable. Par ailleurs, la coopération entre pays voisins doit être encouragée. Il nous semble qu'à court terme deux questions interconnectées méritent qu'on leur consacre une attention particulière : la réduction du chômage des jeunes et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), ainsi que de réforme du secteur de la sécurité.

Le chômage prive les jeunes d'une source légitime de revenu et en fait des proies faciles pour les seigneurs de la guerre qui les impliquent dans leurs conflits mesquins mais sanglants. L'investissement étranger et le commerce peuvent remettre la région sur

la voie du développement. Les programmes de DDR doivent disposer de ressources fiables à chaque phase de leur existence et, lorsqu'une opération de maintien de la paix est déployée, son financement devrait provenir des contributions mises en recouvrement. À cette liste, on peut ajouter l'utilisation des ressources naturelles de la région. Il est en effet important d'empêcher l'exploitation illégale de ces ressources naturelles, dont les profits servent ensuite à alimenter les guerres. Le Processus de Kimberley nous a montré la voie à suivre.

La Commission de consolidation de la paix récemment créée représente un instrument important pour appuyer la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons de ce que la Sierra Leone soit retenue par la Commission parmi les pays auxquels elle consacre un examen particulier. La Commission de consolidation de la paix a été créée pour réunir les ressources et l'appui nécessaires permettant de traiter les problèmes de pays confrontés à la tâche de reconstruction. Les travaux de la Commission concernant la Sierra Leone nous mèneront certainement à une meilleure compréhension de la dynamique régionale et des besoins des autres pays de la région.

Le Gouvernement brésilien estime qu'en Afrique de l'Ouest le cas de la Guinée-Bissau mérite une attention particulière. Ce pays a lutté pour parvenir à la stabilité, mais sa situation reste fragile. L'insuffisance de la croissance économique reste une source de troubles civils, et les institutions de l'État ont grand besoin d'être appuyées et renforcées. L'ONU et ses États Membres doivent montrer par des mesures pratiques – comme celles que le Brésil tente de mener – leur solidarité avec la Guinée-Bissau. La Communauté des pays de langue portugaise et le Forum Inde, Brésil et Afrique du Sud aident également ce pays avec des projets qui auront, nous l'espérons, un effet positif et immédiat sur la population.

Il est important que le Conseil poursuive son examen trimestriel de l'action du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et qu'il envisage d'élargir son mandat. Nous sommes convaincus qu'en investissant un peu plus de temps et d'argent en Guinée-Bissau aujourd'hui il sera possible d'éviter des souffrances à l'avenir et d'échapper à la nécessité d'y revenir après une sortie précipitée.

Le Brésil tient à rendre hommage à l'action de l'Union africaine en Afrique de l'Ouest. Je tiens aussi à féliciter la CEDEAO pour ses efforts inlassables en faveur de la défense de la paix et du développement dans la région. J'aimerais notamment exprimer l'appui de mon gouvernement à la décision de transformer le moratoire sur les armes légères en une convention, qui représentera un cadre d'action crédible. Nous saluons de même la contribution apportée par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest à la rédaction de cette convention.

Mon pays attache un intérêt particulier au développement de l'Afrique, dont est originaire la majorité de la population brésilienne. Le Gouvernement actuel du Président Lula a fait du renforcement des relations avec le continent africain l'une de ses priorités majeures. Nous sommes déterminés à appuyer toutes les initiatives visant à rendre prospères et stables les pays d'Afrique de l'Ouest.

Il me semble que le présent débat apporte une preuve supplémentaire du rôle pertinent et actif que joue le Ghana dans la consolidation de la paix dans la région. Comme l'a dit le Président Lula en accueillant le Président John Kufuor lors de sa récente visite au Brésil,

« ... depuis des décennies le Ghana écrit une page fondamentale de la saga de l'Afrique. La lutte héroïque de Kwame Nkrumah contre le colonialisme et en faveur du droit de l'Afrique à décider de son propre destin a enthousiasmé l'ensemble du continent et même du monde. De nombreux Brésiliens ont pris son exemple pour modèle. »

Le Président (*parle en anglais*): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde, à qui je donne la parole.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*): C'est avec grand plaisir que je prends part à ce débat public sur le thème de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Cette initiative prise par la présidence ghanéenne du Conseil de sécurité est tout à fait opportune et utile, et nous nous en félicitons. Cette initiative n'est guère surprenante de la part d'un pays qui a constamment contribué de façon remarquable à la paix, non seulement dans sa propre région, mais également sur le plan international. C'est un grand

plaisir pour moi et pour mon pays de prendre la parole devant le ministre ghanéen des affaires étrangères, qui assume aujourd'hui la présidence, en raison de nos relations bilatérales traditionnellement privilégiées et parce que nous savons la sagesse et la clairvoyance dont Nana Akufo-Addo a toujours fait preuve dans tout forum international qu'il a honoré de sa présence. Notre ministre d'État, Anand Sharma, m'a également demandé de vous transmettre ses salutations et ses plus chaleureux souhaits de réussite.

Dans le souci de respecter mon temps de parole, je ne me conformerai pas strictement à mon texte écrit.

L'histoire des conflits en Afrique de l'Ouest a montré que la stabilité peut être imposée pendant un certain temps par les armes et la ferme détermination du monde. Mais l'histoire nous montre aussi qu'une telle stabilité est souvent de courte durée. La paix imposée par les armes est souvent une situation stable mais fragile, pour reprendre les termes du Secrétaire général.

En effet, des études récentes menées par la Banque mondiale révèlent que les pays qui ont souffert de conflits dans un passé récent risquent aussi de voir le conflit reprendre : le risque de retour de conflit dans un délai de cinq ans après la fin d'un conflit est de presque 50 %.

Ces statistiques préoccupantes sont encore aggravées par le fait que les conflits armés augmentent inévitablement les dépenses militaires dans les pays concernés. Ces dépenses non seulement supplantent les autres dépenses publiques mais, à l'échelle mondiale, elles dépassent les dépenses consacrées à l'aide au développement international. Par ailleurs, en raison de l'ordre économique international actuel, les avantages tirés de la création d'emplois dans certaines parties de l'Afrique ont été annulés par des flux négatifs de ressources, la faiblesse des cours des matières premières, le manque d'accès aux marchés internationaux et le piège de l'endettement. En d'autres termes, les conditions à l'échelle mondiale risquent de faire durer le cercle vicieux conflit-paix-conflit. Dès lors, l'instauration de la paix a rarement permis à la paix de durer.

Le monde d'aujourd'hui doit répondre à une question fondamentale : comment peut-on trouver des moyens de consolider la paix? En d'autres termes, comment des organisations régionales et les Nations Unies peuvent-elles empêcher des États sortant d'anciens conflits de retomber dans de nouvelles

situations de conflit? Il faut à cette fin, et nous sommes d'accord là-dessus, promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et créatrice d'emplois, ce qui est indispensable pour édifier une paix durable. Les efforts déployés pour réaliser ces objectifs doivent être gérés au niveau institutionnel et encouragés à l'échelle internationale. C'est ce qui donne sa pertinence à la Commission de consolidation de la paix qui vient d'être créée.

Nous pensons que la prévention des conflits doit comprendre des efforts de prévention opérationnelle, et notamment une réaction immédiate aux crises urgentes grâce à la diplomatie préventive et à la prévention structurelle. Cela implique des mesures préventives structurelles à long terme, permettant d'éviter l'éclatement ou la reprise de crises. Pour cela, un engagement à long terme est souvent nécessaire afin d'aider les pays pauvres et vulnérables à développer les ressources humaines et institutionnelles grâce à une aide au développement accrue. Alors que la consolidation de la paix s'attache principalement à éviter les conditions qui favorisent les conflits, le développement se concentre sur les conditions structurelles qui font obstacle à la croissance et à l'équité et qui portent donc les germes des conflits. Pour garantir l'efficacité des activités de maintien de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix doivent faire partie d'un ensemble.

Il est intéressant de relever que, selon certaines études, les interventions militaires dans des zones en conflit s'avèrent plus coûteuses que l'adoption d'une approche préventive. Les estimations montrent que la communauté internationale a dépensé environ 200 milliards de dollars pour sept grandes interventions dans les années 90, alors qu'une approche préventive réussie aurait coûté près de 130 milliards de dollars de moins.

L'adoption de politiques macroéconomiques bien conçues, qui encouragent une croissance soutenue axée sur l'emploi, est fondamentale pour la réussite d'une approche préventive à long terme. Les dépenses consacrées à des programmes sociaux d'élimination de la pauvreté, d'éducation, en particulier l'éducation des femmes, de vaccination et de services de santé de base, ainsi que d'infrastructures de base, créent les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue.

Dans ce contexte, je suis tenté de dire que les sociétés en développement, comme la nôtre, ne peuvent

pas se contenter de pain, mais ont également besoin de solidarité. L'Inde et d'autres États ont effacé la dette des sept pays pauvres les plus endettés. L'Inde poursuivra ses initiatives économiques et scientifiques, telles que l'Approche technico-économique pour le Mouvement Afrique-Inde (TEAM-9), qui comprend un crédit à des conditions avantageuses d'environ 500 millions de dollars avec des transferts de technologie vers les pays de l'Afrique de l'Ouest; une coopération accrue avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; et la mission de connectivité par satellite et fibre optique pour l'ensemble du continent africain, annoncée par notre président.

Un autre pilier essentiel du processus de transformation économique comprend la mise au point de mécanismes efficaces destinés à remédier aux tensions sociales découlant d'un conflit. Ces mécanismes comprennent le relèvement, la réconciliation et la reconstruction, mais également la mise en place d'institutions de gouvernance crédibles, de structures politiques stables, y compris de partis politiques; des stratégies crédibles visant à mobiliser efficacement les ressources humaines et matérielles. Dès lors, la Commission de consolidation de la paix doit non seulement collaborer avec le Conseil de sécurité, mais également, et surtout, tenir compte des contributions d'autres organes de l'ONU et travailler sous la direction de l'Assemblée générale. Une coordination efficace et la consultation des organisations et groupes régionaux doivent être encouragées dans le cadre de cet effort.

Un autre élément clef de la consolidation de la paix est la mise en place d'un cadre de stratégie globale par pays pour assurer la reprise et la reconstruction après un conflit. À cet égard, l'appropriation nationale est essentielle, comme de nombreux orateurs avant moi l'ont signalé. C'est la seule réponse pragmatique à un problème pratique. Pour que le maintien de la paix se transforme progressivement en consolidation de la paix, il faut parfois intervenir sans une autorité nationale clairement définie. Mais, en dépit de cela, il est essentiel de respecter un embryon d'autorité nationale en vertu de directives claires, de déterminer et de respecter les points de vue de la société civile et des représentants des collectivités.

Cela m'amène à la question de la bonne gouvernance. La mise en place d'institutions locales, régionales et nationales fortes est fondamentale pour la

transformation de la société. En l'absence de lois légitimes, la justice ne peut pas être efficace; en l'absence de normes minimales d'égalité sociale, il n'est pas possible de garantir les principes de justice et d'équité. Par conséquent, il est essentiel que la bonne gouvernance recommandée aux pays destinataires soit également mise en œuvre par les institutions internationales qui font ces recommandations. Les deux orateurs qui m'ont précédé ont souligné les expériences réussies, par exemple, au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. Nous sommes engagés en Guinée-Bissau et, dans une certaine mesure, en Sierra Leone. Mais il est également important de tirer les leçons du passé récent. Ainsi, on constate que, pour ne citer qu'un exemple en Afrique de l'Ouest, la Sierra Leone, qui a sombré dans la guerre civile en 1990, faisait l'objet d'un vaste programme du Fonds monétaire international (FMI) de 1994 à 1998. La guerre civile a à nouveau éclaté, alors que 83 % de la période relevant du programme du FMI avaient été mis en œuvre. C'est pourquoi, la réforme des institutions internationales, en particulier celles de Bretton Woods, en vue d'accroître que l'influence et la participation des pays en voie de développement est absolument essentielle.

Enfin, il est essentiel que le processus de consolidation de la paix se déroule à plusieurs niveaux. Au premier niveau, la Commission de la consolidation de la paix s'acquittera de son mandat en proposant des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et la relance après un conflit, en apportant un financement prévisible et en mettant au point des pratiques optimales de coopération entre acteurs pertinents et parties prenantes. À un autre niveau, des initiatives régionales efficaces sont essentielles. À cet égard, nous appuyons pleinement les efforts de coopération de la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine, pour ce qui est des questions liées à la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Enfin, au niveau national, il est essentiel qu'institutions internationales et les partenaires appuient les efforts des pays sortant d'un conflit grâce à une aide à des conditions préférentielles; des allègements de la dette; une aide au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants; des stratégies créatrices d'emploi; la diffusion de technologies adéquates. C'est seulement par une action intégrée à tous les niveaux que la consolidation de la paix peut devenir efficace et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa tentative de respecter le délai de quatre minutes.

Je donne à présent la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Mubarak (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter votre délégation qui préside le Conseil de sécurité ce mois. Nous sommes convaincus que, vous personnellement et en tant que représentant de votre pays, jouerez un rôle remarquable dans la conduite réussie des travaux du Conseil. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la France, pour les efforts qu'il a déployés en tant que Président du Conseil durant le mois écoulé. Par ailleurs, je ne saurais manquer cette occasion de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a prononcé un discours très important devant le Conseil ce matin, ainsi que M. Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, et M. Mohamed Ibn Chambas, Directeur général de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui ont participé avec efficacité au débat concernant la question à l'ordre du jour.

J'interviens aujourd'hui au nom du Ministre des affaires étrangères, M Shalghem, qui n'a pu prendre part à cette importante séance. Il m'a prié, Monsieur le Président, de remercier votre pays ami, le Ghana, d'avoir organisé ce débat sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest.

La participation de mon pays à ce débat témoigne de son intérêt pour cette question et de son souci de renforcer l'action internationale, régionale et nationale visant à consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans les pays de l'Afrique de l'Ouest que sont la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. Les considérant comme des pays frères, mon pays entretient avec eux des liens bilatéraux particuliers. Nous appartenons tous à la même organisation d'intégration régionale, l'Union africaine, dont la Libye est un membre fondateur. En effet, l'Union africaine intervient activement dans le règlement de la plupart des problèmes du continent, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Le présent débat revêt une importance particulière si l'on considère les ravages causés par les conflits internes auxquels sont en proie de nombreux

pays de la région, notamment la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. Ces conflits ont fait perdre tout contrôle sur les institutions nationales des pays en question et causé de très nombreux morts parmi les civils innocents. Ils ont entraîné la destruction des infrastructures et des biens, provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes et conduit à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Dix ans de conflit ont eu un impact négatif sur la vie économique, politique et sociale.

Finalement, les dirigeants nationaux ont admis que la paix offrait le moyen le plus efficace et le plus rapide d'en finir avec ces conflits. Mon pays œuvre avec la plus grande énergie à tous les niveaux, en particulier au plus haut niveau et au rang ministériel, afin de trouver des solutions aux conflits qui sévissent dans la région. À cette fin, la Jamahiriya arabe libyenne s'est associée à de nombreuses actions internationales et régionales. Je prendrai pour exemples la conférence des donateurs qui s'est tenue à Freetown sous les auspices de l'ONU au début de 2002 ainsi que notre participation à l'initiative commune en faveur de la reconstruction de la Sierra Leone, dont le coup d'envoi a été donné à Tripoli en février 2002 et qui a conduit à la création d'un fonds commun de 24 millions de dollars pour la reconstruction de la Sierra Leone. Un autre exemple est la campagne de destruction des armes légères menée en 2002 en Sierra Leone. Tout cela témoigne bien de notre volonté de mettre fin à ces conflits.

Avec la coopération et la coordination de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'action de l'ONU a conduit à la mise en place d'opérations de maintien de la paix et de sécurité dans un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest.

Nous avons confiance en l'avenir politique de ces pays, notamment en ce qui concerne leur passage progressif de la guerre et du conflit à la consolidation de la paix, la reconstruction et la stabilité. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de l'importance qu'il attache aux problèmes du continent africain, et de l'Afrique de l'Ouest en particulier. Nous partageons les préoccupations exprimées aujourd'hui par le Secrétaire général dans la déclaration qu'il a faite au Conseil, notamment à propos de la faiblesse des dispositifs de bonne gouvernance, qui empêche ces pays de tirer pleinement profit de leurs ressources naturelles.

Pourtant, nous voyons que des efforts sont déployés chaque jour afin de promouvoir la paix et la sécurité, malgré les problèmes soulignés par le Secrétaire général. De notre point de vue, il est possible de parvenir à une paix et à sécurité durables en mettant en place et en épaulant les institutions nationales, notamment dans les domaines de la sécurité, de la consolidation de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme; en veillant à la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés; en créant des mécanismes de gestion et de règlement des conflits qui soient transparents et plus efficaces et en renforçant les systèmes d'alerte rapide conçus pour faire face aux conflits avant qu'ils n'éclatent. Il est également possible d'y parvenir en luttant contre les problèmes de la pauvreté et du chômage, qui sont à l'origine de l'enrôlement des jeunes dans les forces armées. La communauté internationale doit s'employer davantage à mobiliser les ressources ainsi que l'appui financier et technique qui permettraient d'atteindre à la paix, à la stabilité et au développement durable. Le succès dépend de la participation de tous les États et de toutes les institutions régionales et internationales.

Pour terminer, je puis assurer le Conseil que nous sommes prêts à prendre part à l'action visant à faire régner une paix et une sécurité durables non seulement en Afrique de l'Ouest, mais aussi sur l'ensemble du continent. Cela figure au premier rang des priorités de la politique étrangère libyenne.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette importante séance et nous souhaitons au Conseil plein succès dans ce débat.

Le Président (*parle en anglais*): L'orateur suivant est le représentant de la Sierra Leone, à qui je donne la parole.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation salue à son tour votre présence à New York, où vous êtes venu pour présider ce débat sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest qui demeure l'une des régions les plus instables du monde. Nous regrettons qu'en raison de circonstances impérieuses, notre ministre des affaires étrangères n'ait pu assister à cette importante séance.

Nous remarquons que la quasi-totalité des intervenants ont parlé de mon pays, la Sierra Leone, comme, à l'instant, le Représentant permanent de l'Inde et le représentant de la Jamahiriya arabe

libyenne. Nous remercions tous ceux qui ont pris note des progrès que nous avons accomplis pour devenir, peut-être, un modèle de redressement après un conflit.

En raison des contraintes de temps, je ferai un résumé de ma déclaration.

Le maintien de la paix est un élément essentiel, mais non pas le seul, s'agissant de créer les conditions d'une paix durable en Afrique de l'Ouest. À notre avis, le maintien de la paix doit aller de pair avec la consolidation de la paix. À notre avis, les fruits du maintien de la paix seront perdus si ces efforts ne s'accompagnent pas d'un vaste programme de mesures de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix nouvellement créée, dont les délégations ont fait mention, atteste la nécessité de travailler à partir des fondements solidement posés par les soldats de la paix, en particulier ceux de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Nous sommes reconnaissants de ce que la Sierra Leone soit l'un des deux pays sortant d'un conflit qui figurent à l'ordre du jour de la Commission et nous espérons que la Commission se penchera dans un avenir proche sur la situation de nos républiques sœurs de la Guinée-Bissau et du Libéria, qui se relèvent elles aussi d'un conflit armé dévastateur.

Nous avons entendu ce matin plusieurs opinions sur ce qui constitue la consolidation de la paix. À notre avis, il ne faut pas seulement considérer la consolidation de la paix comme visant à empêcher les pays de retomber dans un conflit. À notre avis, le principal objectif de la consolidation de la paix doit être le développement durable. Cela implique de mobiliser les ressources pour la reconstruction économique et sociale, y compris bien entendu, la réparation des dommages institutionnels et d'infrastructure causés par le conflit. La consolidation de la paix, selon nous, est un exercice en matière de développement qui doit être examiné et abordé dans le contexte des programmes d'élimination de la pauvreté dans la sous-région.

Nous considérons que la CEDEAO est un instrument important et efficace pour la consolidation de la paix, ainsi que pour le maintien de la paix dans la sous-région. Malgré la limitation de ses ressources logistiques et autres, la CEDEAO, par le biais de son Groupe de contrôle (ECOMOG), a déjà fait la preuve de sa capacité à contribuer à maintenir la paix. Qui peut oublier, par exemple, le rôle important que l'ECOMOG a joué en Sierra Leone avant le

déploiement des forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies? Nous notons également que le Conseil de sécurité lui-même a félicité l'ECOMOG et la CEDEAO pour le travail qu'ils ont accompli. Il a également fallu une décision sans précédent, au titre du Chapitre VIII de la Charte, pour autoriser la CEDEAO à faire respecter l'embargo sur les armes contre la junte rebelle en Sierra Leone, en 1997.

La CEDEAO a besoin de l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale pour atteindre ses objectifs principaux de coopération et d'intégration économiques visant à assurer le développement durable de ses États membres. Nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'elles renforcent leurs relations avec la CEDEAO et ses agences et programmes spécialisés.

Bien qu'il incombe à chaque État de la sous-région, y compris le nôtre, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à consolider la paix et le développement durable, nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pourraient contribuer énormément à nos efforts : premièrement, en mobilisant d'urgence des ressources pour venir en aide aux programmes de reconstruction et de développement à long terme des pays de la sous-région dont la plupart, y compris la Sierra Leone, font partie des pays les moins avancés; en reconnaissant le lien qui existe entre l'élimination de la pauvreté, le développement durable et le maintien et la consolidation de la paix et en tirant de ce lien les conséquences qui s'imposent; et en reconnaissant le lien qui existe entre la consolidation de la paix et la mise en œuvre des directives convenues et des engagements pris en matière de commerce international et de financement du développement, y compris l'allègement de la dette.

Comme nous en avons été témoins, les conflits dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ont été avivés par la circulation transfrontalière des armes légères illicites et de leurs munitions, ainsi que des mercenaires. De nombreux intervenants, y compris mon collègue du Sénégal, ont fait référence à cela aujourd'hui. En effet, la paix durement gagnée dans des pays comme la Sierra Leone est menacée par les flux croissants de ces armes. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale peuvent contribuer efficacement à la consolidation de la paix

dans la sous-région de la CEDEAO également en intensifiant les efforts visant à éliminer le commerce illicite des armes légères, qui ont causé d'immenses dommages aux ressources humaines et physiques de la sous-région.

C'est une honte, à mon avis, que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ait échoué le mois dernier. Nous avons également été déçus que, suite à son récent débat sur les armes légères (voir S/PV.5390), le Conseil de sécurité n'ait pas adopté de résolution sur la question. Ces faits présagent mal de la consolidation de la paix dans la sous-région de la CEDEAO, qui est inondée d'armes illégales et mortelles. Cependant, nous sommes convaincus qu'un changement d'attitude se produira lorsque cette question sera à nouveau examinée par le Conseil.

Entre-temps, nous attendons avec intérêt l'adoption du projet de déclaration présidentielle qui sera publiée à la fin de cette séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone et l'orateur qui l'a précédé d'avoir respecté la règle des quatre minutes.

L'orateur suivant est le représentant de la République bolivarienne du Venezuela. Je lui donne la parole.

M. Chaderton Matos (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de vous voir présider aux travaux du Conseil de sécurité. Votre pays, le Ghana, a joué un rôle d'avant-garde dans l'histoire de la libération et de la consolidation de l'Afrique en tant que région composée d'États libres.

Notre engagement en matière de justice sociale internationale et un sentiment de solidarité avec nos frères et sœurs de l'Afrique de l'Ouest font que nous appuyons les initiatives et les programmes qui renforcent la coopération au sein du système des Nations Unies, non seulement pour éliminer les causes possibles ou réelles de la guerre mais aussi pour consolider la paix dans cette région, une paix qui soit source de liberté, de croissance et de justice, et vice-versa, dans un cercle vertueux.

La paix et le développement durables sont des termes complémentaires qui s'incluent mutuellement.

Au titre de son processus de changements démocratiques, institutionnels et sociaux de portée historique, la République bolivarienne du Venezuela a approfondi et élargi ses relations avec l'Afrique, inspirée dans sa politique extérieure par ses propres racines africaines pour s'intégrer dans une société multiethnique et multiculturelle. Dans notre cas, la rhétorique est postérieure aux faits. Le Président Hugo Chávez et de hauts fonctionnaires vénézuéliens se sont rendus à de nombreuses reprises sur le continent africain ces dernières années. À ce jour, nous avons plus que doublé le nombre des ambassades du Venezuela sur ce continent et, au sein de la structure de notre Ministère des affaires étrangères nous avons créé un bureau, dirigé par un vice-ministre, qui a mission de s'occuper exclusivement de ce continent ami et frère. La participation de notre chef d'État au sommet de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu à Banjul a mis en relief cet engagement idéologique, politique et spirituel.

Nous avons progressé dans l'application des principes de solidarité et de complémentarité par le biais de réalisations concrètes et productives, telles que les accords de coopération souscrits avec le Mali, le Bénin, la Gambie, la Libye et le Soudan, ainsi que par le biais de notre appui à des programmes spécifiques au Burkina Faso, au Niger, au Mali et en Mauritanie. Nous avons également contribué par l'entremise du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à appuyer les efforts du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, du Cameroun, du Mali, du Mozambique, du Niger, du Sénégal et du Togo. D'autres exemples incluent l'appui apporté au programme pour les femmes et les jeunes dans la région du Sahel, les accords de coopération en matière d'énergie avec le Sénégal et le Mali, et les projets triangulaires entre le Venezuela, Cuba et l'Afrique en matière d'éducation et de santé, qui seront mis en œuvre avant la fin de cette année. Au Venezuela, nous avons créé la Maison de l'amitié avec l'Afrique dans une zone à forte densité de personnes d'origine africaine, un centre d'études régionales sur l'héritage historique africain et un programme de coopération en matière d'éducation avec le Mali ouvert aux boursiers de ce pays. Telle est notre manière concrète et pacifique de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

La pauvreté extrême représente la plus grande menace à la paix. La moitié de la population mondiale survit avec moins de deux dollars par jour et environ

1,2 million de personnes vivent avec à peine un dollar par jour. Dans les deux cas, cela constitue une source possible et réelle de déstabilisation politique et de désintégration sociale. La faim et l'absence de soins de santé et d'éducation sont les détonateurs d'une violence que les plus puissants ont pris l'habitude de régler en répondant avec une autre forme de violence : la guerre.

Nous pensons que nous avons perdu l'année dernière une grande occasion d'inverser ces tendances quand nous avons négligé les thèmes économiques et sociaux liés aux objectifs du Sommet du Millénaire. Le Gouvernement bolivarien du Venezuela trouve dans le Sud des réponses nouvelles aux questions anciennes que nous avons tenté de régler ou à celles que nous imposaient le Nord. Nous développons actuellement des projets comme Télévision du Sud (TeleSUR) afin de garantir l'accès à une information libre et vraie qui montre l'autre face de la pièce, et comme la Banque du Sud, l'Université du Sud et Petrosur : projets dans lesquels les pays africains trouveront ouverts des espaces de complémentarité.

Nous accordons une attention prioritaire à l'éducation, instrument fondamental de libération des peuples. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a confirmé que le Venezuela est désormais un pays où l'analphabétisme n'a plus cours. Aujourd'hui, nous sommes davantage libres. Nous souhaitons partager nos expériences.

Nous devons appuyer les pays d'Afrique de l'Ouest dans leurs progrès démocratiques vers la paix, le respect des droits de l'homme et le développement. Cela doit être un engagement constant de la communauté internationale. Nous rencontrons des problèmes spécifiques en Afrique de l'Ouest, tels que la pauvreté, la famine, la propagation du VIH/sida, la place des femmes, la réinsertion des enfants soldats ou le trafic d'armes légères et de petit calibre. Ces problèmes doivent être traités en parallèle avec l'évolution politique vers la démocratie. Nous appuyons l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), lancée par l'Union africaine en 2001, qui a souligné la responsabilité principale des peuples et gouvernements africains concernant la définition des conditions de leur croissance économique et du développement durable.

Mon pays souhaite vivement que l'Assemblée générale parvienne à créer un mécanisme à travers lequel les nations qui apportent des contributions à la

promotion du développement des pays africains puissent présenter à titre volontaire des rapports sur ces réalisations. Le Venezuela réaffirme son souci du bien-être des peuples frères d'Afrique, qui ne peut se réaliser que dans la mesure où leurs besoins les plus pressants seront couverts dans un cadre de pleine liberté et de jouissance intégrale de leurs droits de l'homme.

Il est également indispensable que la communauté internationale fournisse tout l'appui qui lui est demandé, en garantissant aux nations africaines le contrôle direct de leurs processus politiques et économiques, conformément au principe d'autodétermination des peuples.

La Charte des Nations Unies a été élaborée pour que ses principes soient respectés et appliqués, et qu'ils ouvrent la voie à la paix – et non pour laisser le champ libre à la guerre.

M. Choi Young-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Pendant des années, l'Afrique de l'Ouest a été déchirée par de violents conflits internes. Mais, récemment, l'instabilité politique dont la région souffrait depuis si longtemps s'est en grande partie apaisée, et les processus de paix ont marqué des progrès constants.

Au Libéria, sous la présidence de Mme Ellen Johnson Sirleaf, des progrès admirables ont été accomplis dans la reconstruction du pays. La Sierra Leone et la Guinée-Bissau ont elles aussi effectué la transition de la guerre à un gouvernement constitutionnel. Et, en Côte d'Ivoire, la feuille de route pour la paix élaborée par le groupe de travail international est en place, et toutes les parties ivoiriennes sont parvenues à un accord le mois dernier à Yamoussoukro sur des engagements significatifs en faveur de la paix.

Malgré ces évolutions politiques positives, la région reste confrontée à des difficultés énormes, notamment des flux massifs de réfugiés à travers les frontières, une croissance économique lente, de faibles volumes d'investissement étranger direct, un lourd endettement et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Il faudra des efforts considérables pour instaurer de façon durable la paix et la sécurité dans la région.

J'aimerais mettre l'accent sur trois orientations qui nous semblent essentielles pour la consolidation de la paix dans la région : premièrement, adopter une

approche régionale; deuxièmement, axer les efforts sur le processus de consolidation de la paix; et, troisièmement, traiter les causes profondes des conflits.

Premièrement, ma délégation estime que la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest doit être recherchée dans le cadre d'une approche régionale. Les peuples et pays de la région sont tous étroitement liés, ce qui signifie que pour garantir la paix et la sécurité dans un pays, il faut une étroite coopération avec les pays voisins. Les organisations régionales sont le vecteur le mieux adapté à la mise en œuvre de cette approche régionale. À cet égard, nous apprécions et appuyons l'action constante de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en faveur du maintien de la paix et de la sécurité dans la région, à la fois par ses initiatives propres et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest appellent une démarche axée non seulement sur le rétablissement et le maintien de la paix, mais aussi sur les efforts de consolidation de la paix. Comme le Secrétaire général l'a si bien dit, la sécurité dans la région est stable mais fragile. Les premières années de l'après-conflit sont les plus dangereuses, car les sociétés blessées avancent alors comme des funambules quand elles tentent de passer du chaos et de la violence à une paix et une stabilité durables. Pour éviter de tomber dans l'abîme de la reprise du conflit, l'Afrique de l'Ouest aura besoin d'appui pour mettre en place de nouvelles institutions, pour mener des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion, et pour assurer la reprise de l'économie, parmi d'autres besoins. À cet égard, nous pensons que la Commission de consolidation de la paix de l'ONU doit jouer un rôle important de conseil et de coordination des efforts du Conseil de sécurité, de la CEDEAO et d'autres entités régionales et des Nations Unies qui seront impliquées dans la région.

Troisièmement, pour empêcher que de nouvelles crises n'éclatent et prévenir la reprise des conflits, il est important de traiter les causes profondes de l'instabilité en Afrique de l'Ouest. Les tensions ethniques et socioéconomiques dans la région ont eu des conséquences dévastatrices pour l'infrastructure, provoqué des migrations massives de réfugiés et abouti à l'exploitation de ressources naturelles au profit des combattants plutôt que des sociétés. Pour prévenir la reprise des conflits, il faut définir et appliquer des stratégies de développement économique et social à

long terme, avec l'aide de la communauté internationale. Pour cela, l'attention soutenue et la mobilisation de la communauté internationale seront essentielles.

La République de Corée prend une part active aux efforts internationaux faits pour faciliter le développement des pays africains. Notre plan, qui est de multiplier par deux le montant de notre aide publique au développement d'ici à 2009, reflète notre détermination à aider au développement de l'Afrique. Nous espérons voir l'ère des conflits en Afrique de l'Ouest céder la place à une ère de paix, de prospérité et de renouveau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil au sujet de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. C'est une question qui revêt une importance critique non seulement pour mon pays et pour la sous-région, mais aussi pour le continent africain tout entier.

Je tiens aussi à féliciter le Ghana, un pays frère et un voisin de notre sous-région, de présider les travaux du Conseil au mois d'août et en ce jour où la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest est à l'ordre du jour. Je suis particulièrement heureux de vous voir présider en personne cette séance, Monsieur le Ministre, et je vous souhaite un agréable séjour à New York.

Je saisis aussi cette occasion pour exprimer la gratitude du Nigéria envers le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'intérêt constant qu'il a manifesté et les efforts inlassables qu'il a déployés pour le règlement des conflits et la consolidation de la paix dans notre sous-région.

Jusqu'à une date récente, l'Afrique de l'Ouest avait un bilan peu enviable de sous-région africaine instable. Elle a été menacée par une série de conflits, dont le plus long fut celui du Libéria. Je suis heureux de pouvoir noter que cette tendance historique s'inverse progressivement, avec la récente élection de gouvernements démocratiques en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau. Ces progrès ont été rendus possibles par les efforts de nos dirigeants, qui ont décidé que la sous-région ne pouvait pas continuer à être le théâtre d'interminables guerres fratricides. À

cet égard, le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été exemplaire et digne d'éloges. En outre, la compréhension et la coopération manifestées par les dirigeants de l'Union africaine et par ce Conseil ont apporté une contribution non négligeable à l'enracinement de la paix dans notre sous-région.

Je dois aussi signaler que le transfert de l'ancien Président Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone a beaucoup contribué à réduire les tensions et a ouvert un nouveau chapitre quant à la consolidation de la paix et de la sécurité dans notre sous-région. L'arrestation de M. Taylor, puis son transfert à la Cour pénale internationale de La Haye indiquent avec force aux acteurs présents et futurs de l'Afrique de l'Ouest que les choses ont changé. Ils encouragent en outre nos partenaires à penser que tout espoir n'est pas perdu de transformer la sous-région en une zone de paix, de progrès et de prospérité économique.

En dépit de ces avancées, les obstacles à la consolidation de la paix dans notre sous-région sont énormes. La situation en Côte d'Ivoire reste une source de grave préoccupation pour nous. Les possibles retombées du conflit ivoirien ne sauraient être sous-estimées. En outre, la paix au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau demeure fragile. Les Gouvernements de ces pays doivent faire face quotidiennement à la menace de retomber dans la crise en raison des gigantesques défis qu'ils doivent relever.

Nous ne pouvons donc consolider la paix en Afrique de l'Ouest sans régler certaines questions urgentes. Premièrement, le problème de la prolifération des armes légères mérite d'urgence une plus grande attention. Le fait que certains individus ou certains groupes ont un accès illimité à ces armes constitue sans aucun doute une menace majeure à la paix. Il a été démontré que ces armes dissuadent totalement les acteurs non étatiques de suivre la voie de la paix par la négociation. À nous seuls, membres de la CEDEAO et de l'Union africaine, nous n'avons qu'une capacité très limitée de contrer efficacement les conséquences de la prolifération de ces armes.

Deuxièmement, les possibilités de croissance économique et de développement doivent être élargies. Comme la plupart des pays en développement, les pays de notre sous-région doivent supporter non seulement les conséquences visibles des conflits, les violations des droits de l'homme et une mauvaise gouvernance,

mais aussi l'état de leur économie. Cette situation n'a fait qu'aggraver le niveau de pauvreté et de chômage parmi notre jeunesse. Le spectre du chômage des jeunes et son possible impact négatif sur notre tissu social, ainsi que sur la paix, la stabilité et la sécurité, montrent bien l'ampleur des défis que doit relever la sous-région.

Enfin, la question du renforcement des capacités et du soutien aux institutions demande une attention tout aussi urgente. Les pays de notre région, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, ont d'urgence besoin d'un appui pour édifier et renforcer leurs institutions de gouvernance, rendre la justice, protéger les droits de l'homme et promouvoir les services de santé et d'éducation. C'est sous cet angle que nous envisageons la création de la Commission de consolidation de la paix et les travaux qu'elle mène actuellement comme une véritable contribution à la consolidation de la paix dans notre sous-région, et nous comptons que ses travaux se traduiront rapidement en actions concrètes en Sierra Leone.

Nous espérons donc que le présent débat permettra de renforcer la volonté de la communauté internationale, notamment de cet organe, de prendre des mesures concrètes en faveur d'une plus grande assistance aux pays de notre sous-région afin de lever les obstacles à la paix durable en Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en anglais*): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la Norvège, à qui je donne la parole.

M^{me} Enge (Norvège) (*parle en anglais*): Le Gouvernement norvégien apprécie votre initiative, Monsieur le Président, de convoquer le présent débat public du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons de voir que l'Afrique de l'Ouest a fait des progrès considérables en matière de paix et de sécurité ces dernières années.

Au Libéria, la première Présidente africaine et son gouvernement ont pris des mesures décisives et courageuses en faveur de la reconstruction et du relèvement. Nous félicitons le Libéria d'avoir demandé que l'ancien Président Charles Taylor soit remis au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Une société dévastée par la guerre ne peut soigner ses blessures tant que les responsables des crimes contre l'humanité et des violations du droit international humanitaire ne répondent pas de leurs actes. La demande de la Sierra Leone d'être inscrite à l'ordre du jour de la

Commission de consolidation de la paix des Nations Unies est également importante. Elle peut contribuer à accélérer le processus de reconstruction et de relèvement en préparation aux élections de 2007.

Ces résultats sont louables, mais fragiles. Nombre de pays d'Afrique de l'Ouest affrontent des défis gigantesques, comme par exemple la Côte d'Ivoire où la situation précaire continue de menacer la stabilité de la région. La communauté internationale doit poursuivre son appui à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Il est capital d'accorder aux organisations régionales une aide large, cohérente et à long terme. Il est de notre intérêt à tous de fournir un appui financier aux gouvernements qui luttent pour améliorer la sécurité, promouvoir la réconciliation nationale et asseoir la paix dans leurs sociétés.

Le Gouvernement norvégien va accroître son appui à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits en Afrique de l'Ouest. La Norvège a fourni une aide d'après conflit au Libéria, à la Sierra Leone et à la Côte d'Ivoire. Cette année, la Norvège envisage de fournir environ 27,5 millions de dollars pour l'aide humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de reconstruction dans ces trois pays.

La Norvège a, au fil des années, donné la priorité à l'aide au développement des nations africaines. Nous appuyons également les efforts des gouvernements africains et nous travaillons en étroite coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations régionales africaines. Leur leadership est fondamental s'agissant de renforcer les capacités en vue d'obtenir un engagement plus ferme en faveur de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que des opérations de maintien et de consolidation de la paix sur le continent africain.

Je voudrais mettre en lumière un certain nombre des questions soulevées dans le document de réflexion complet qu'a présenté le Gouvernement ghanéen.

Il est essentiel d'appuyer les efforts tendant à renforcer la coopération régionale. Il est également fondamental de traiter les problèmes transfrontaliers qui risquent d'alimenter les conflits et d'augmenter les tensions. Nous estimons que les promptes ratification et mise en œuvre de la Convention sur les armes légères par la CEDEAO serait une avancée déterminante à cet égard. Les progrès réalisés par la CEDEAO en vue de constituer une force d'intervention

pour les opérations de paix sont impressionnants. En particulier, le Gouvernement norvégien voudrait féliciter la CEDEAO d'avoir pris la direction des efforts tendant à mettre en place les composantes civiles de la Force africaine d'intervention, et notamment une capacité humanitaire.

Dans le cadre de notre coopération de longue date avec nos partenaires africains au titre du Programme d'éducation à la paix, la Norvège a coopéré avec l'Institut international Kofi Annan de formation au maintien de la paix afin d'aider la CEDEAO à développer les capacités civiles ouest-africaines pour les opérations de maintien de la paix. L'utilisation par la CEDEAO du Fonds pour la paix afin de financer des programmes de coopération dans des zones frontalières sujettes à conflit mérite le soutien actif de la communauté internationale. La Norvège est sur le point de passer un accord avec la CEDEAO pour fournir une assistance financière à ce Fonds pour la paix, ainsi qu'au Fonds de la CEDEAO pour le programme de lutte contre les armes légères.

L'importance d'une gestion transparente et responsable des ressources naturelles et de la création d'organes de surveillance doit être soulignée. Plusieurs pays en Afrique de l'Ouest ont souscrit à l'Initiative de transparence des industries extractives et s'appêtent à en appliquer les principes. Il s'agit d'une contribution déterminante pour consolider durablement la paix et la stabilité. Nous encourageons et appuyons la poursuite de la mise en œuvre de cette initiative en Afrique de l'Ouest et nous espérons voir une large participation de l'Afrique de l'Ouest à la troisième conférence plénière de l'Initiative, qui doit se tenir à Oslo (Norvège) les 16 et 17 octobre prochains.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Pakistan, auquel je donne la parole.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Ghana pour son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que sous la direction de votre pays, le Conseil trouvera le moyen de faire taire les fusils au Moyen-Orient et ailleurs. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur de La Sablière et la délégation française pour la manière dont ils ont présidé aux travaux très intenses et très importants du Conseil le mois dernier.

Nous saluons votre présence parmi nous, Monsieur le Président, afin de conduire cette séance

importante du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également de la participation d'autres hautes personnalités à cette séance.

L'Afrique, frappée par des années de conflit, de maladies et de pauvreté, occupe à juste titre une place importante dans les travaux du Conseil de sécurité. Le débat d'aujourd'hui est d'importance et arrive à point nommé, en particulier dans le contexte des progrès sensibles accomplis ces dernières années vers la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Malheureusement, la situation n'est pas la même pour d'autres crises ailleurs dans le monde, par exemple au Moyen-Orient.

La Sierra Leone est un exemple de réussite des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix renforcera ce processus.

Le Libéria est sur la voie du redressement et de la stabilité après avoir connu les horreurs du conflit cruel et des crimes dont nous avons été témoins il y a trois ans. Le Libéria et ses dirigeants méritent le plein appui du Conseil et de la communauté internationale dans le maintien de la stabilité, la relance de l'économie et le respect des droits de l'homme.

Nous espérons constater des progrès analogues en Côte d'Ivoire. Cela permettrait à ce pays africain important de retrouver sa place en tant que centre économique de l'Afrique de l'Ouest.

Le Pakistan entretient des relations amicales et fraternelles avec les pays d'Afrique de l'Ouest. Nous avons apporté notre modeste contribution aux efforts de maintien et de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Le Pakistan s'enorgueillit de participer à la mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Nous sommes impatients de contribuer à la reconstruction de la Sierra Leone, puisque nous sommes membres de la Commission de consolidation de la paix. Nos contingents font actuellement partie de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), chargée de favoriser la paix dans ce pays. Nous participerons à l'Opération des Nations Unies (ONUCI).

Pendant cette séance, nos frères africains ont fait part de leurs perspectives et priorités en ce qui concerne les problèmes de l'Afrique de l'Ouest. Le Conseil de sécurité doit tenir compte de leurs avis. En effet, les questions importantes évoquées dans le non-document de la présidence préparé pour ce débat, ont

fait l'objet de fréquentes discussions lors des travaux du Conseil.

Pendant le mandat du Pakistan au Conseil de sécurité, nous avons eu l'occasion de mieux comprendre la situation en Afrique de l'Ouest. En mai 2004, le Pakistan, qui assumait la présidence du Conseil, a organisé une réunion publique sur des crises complexes et la réaction des Nations Unies. Un résumé des idées et suggestions importantes formulées au cours de ce débat a été distribué sous la cote S/2004/723. Ce document mérite d'être réexaminé.

La plupart des situations en Afrique correspondent à des crises complexes. Elles exigent tout un ensemble de mesures, allant de la prévention et du règlement des conflits au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix. Compte tenu du lien qui unit sécurité et développement, la Commission de consolidation de la paix nouvellement créée pourra, nous l'espérons, se concentrer sur les aspects très divers de la relance et de la consolidation de la paix dans des situations spécifiques aux pays. Le Pakistan contribuera activement à ses travaux.

En dépit des progrès réalisés en Afrique de l'Ouest, un travail considérable reste à accomplir; il faut notamment s'attaquer aux racines profondes des conflits. Ce que nous avons souvent présenté comme « la politique de la pénurie et de la pauvreté » caractérise la plupart de ces conflits internes. Il faut mettre un terme à la politique de la pénurie et de la pauvreté. À cet égard, une plus grande volonté politique est nécessaire pour briser le lien qui unit l'exploitation illicite des ressources naturelles et le commerce illicite d'armes, qui fait si souvent éclater et perdurer les conflits en Afrique. Il convient d'accorder une part plus grande aux activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réinsertion (DDRR), et à la réforme du système sécuritaire. À l'évidence, pour jeter les bases de développement durable, il faut, outre une aide internationale directe et l'allègement de la dette, l'amélioration des termes de l'échange, une plus grande capacité commerciale et un accès plus large aux marchés.

Une caractéristique satisfaisante de l'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest est l'approche régionale en cours d'adoption visant à s'attaquer à ses problèmes, notamment en ce qui concerne les questions intersectorielles : armes légères, mercenaires, réfugiés, migrants, etc. La Commission économique des États de l'Afrique (CEDEAO) s'était avérée être un partenaire

compétent et fiable pour la paix dans cette région. Ses dirigeants méritent nos éloges. Le Pakistan appuie pleinement votre appel, Monsieur le Président, et celui du Secrétaire général Ibn Chambas, concernant la capacité et les contraintes liées aux ressources de la CEDEAO.

Une approche régionale globale permettrait également de progresser dans la voie du règlement des difficultés liées à la sécurité, à la consolidation de la paix et au développement dans d'autres parties du monde, qui sont aujourd'hui déchirées par la guerre généralisée, l'occupation et la destruction.

Le Président (*parle en français*) : Je remercie le représentant du Pakistan de son intervention et d'avoir respecté la règle des quatre minutes. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Niger. Je lui donne la parole.

M. Abani (Niger) (*parle en français*) : Je voudrais, en prenant la parole, vous présenter les félicitations de la délégation nigérienne pour le travail si bien mené par la présidence ghanéenne de cette auguste institution, travail qui, j'en suis sûre, nous mènera au bout du compte, à des résultats concrets, en ces moments où plusieurs défis nous interpellent, tous aussi cruciaux les uns que les autres, et que vous avez la redoutable mais combien exaltante tâche de gérer tout au long de ce mois d'août.

Je voudrais également, Monsieur le Président, dire la satisfaction de la délégation nigérienne pour ce qui est du thème que vous avez bien voulu retenir pour ce débat public, et pour cause. La consolidation de la paix est en effet une gageure qui interpelle notre sous-région, car de notre capacité à consolider la paix dans notre sous-région dépendront toutes nos initiatives. Le Programme économique régional, pour lequel nous sommes dans un partenariat avec des institutions et des pays amis, n'aura de chance de succès que lorsque nous aurions créé un environnement où la paix, la sécurité, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement, l'éducation et la santé auront été instituées et ancrées.

La question de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest a d'ailleurs été vite perçue comme l'un des obstacles majeurs à surmonter au niveau de la CEDEAO, qui a aussitôt procédé à un enrichissement de son arsenal juridique en adoptant des textes de nature à y trouver solution.

Aujourd'hui, pour ne s'en tenir qu'à l'Afrique de l'Ouest, l'on peut noter une amélioration sensible de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Le Liberia vient de réussir brillamment ses élections présidentielles avec, à la clef, l'accession de la première femme à la tête d'un État en Afrique. La Sierra Leone et la Guinée-Bissau sont en train de raffermir progressivement cette paix retrouvée et leur situation mérite plus que jamais de bénéficier du soutien de la communauté internationale, en particulier de la toute nouvelle Commission de consolidation de la paix pour bâtir des nations stables, orientées vers la construction nationale. De même, la Côte d'Ivoire, qui bénéficie de l'appui et de l'accompagnement de la communauté internationale, mérite que le Conseil puisse continuer d'apporter son soutien sans faille aux efforts qui sont en train d'être faits.

Il faut dire également, Monsieur le Président, que la paix, ce n'est pas seulement l'absence de conflits, tout comme l'absence de conflits n'est pas synonyme de paix. En effet, des situations telles que l'insécurité alimentaire, la pauvreté endémique dans certains des pays de la sous-région ouest-africaine, qui aboutissent souvent à des déplacements de personnes et des mouvements d'irrédentisme peuvent menacer la paix, tout comme le poids de la dette et les faiblesses institutionnelles peuvent constituer autant de dangers à la paix et hypothéquer le développement de la sous-région ouest-africaine.

Je le disais tantôt, votre choix sur le thème est, pour nous, des plus judicieux, car ici aux Nations Unies, les mêmes préoccupations nous sont toujours restées à l'esprit, si bien que le document de la réunion plénière de haut niveau a engagé les membres que nous sommes à créer la Commission de la consolidation de la paix, organe qui, à la différence des recommandations de la réunion plénière, a bénéficié d'un soutien actif et d'un consensus assez large, ce qui a permis de le mettre en place, dans un temps relativement court.

Maintenant que nous sommes dotés d'un mécanisme censé nous permettre de consolider la paix retrouvée en accompagnant les pays sortant d'un conflit, il est essentiel que cette nouvelle institution puisse pleinement jouer son rôle. Il est tout aussi essentiel de réfléchir aux moyens de le rendre aussi efficace que possible.

Pour ce faire, il est indispensable que les pays concernés procèdent d'abord au renforcement des

capacités des institutions nationales. L'un des problèmes auxquels font face les pays ouest africains est, à cet égard, l'absence ou le faible taux de couverture en matière d'accès à la justice, avec des situations où les juges sont surchargés, ces conditions menant à une lenteur du point de vue de l'administration de la justice. Il en est de même en ce qui concerne le contrôle et la répression des activités criminelles où les lacunes en la matière conduisent à une rupture de la paix et de la sécurité dans nos pays.

Aussi, la circulation des armes légères et de petit calibre a par le passé permis l'avènement de seigneurs de la guerre, qui ont profité de la faiblesse institutionnelle des États pour instaurer leur ordre fait de chaos et de désolation.

Ma délégation voudrait à cet égard renouveler ses félicitations aux chefs d'État de la sous-région qui ont pu transformer en une convention juridiquement contraignante le moratoire sur l'interdiction du trafic illicite des armes légères et de petit calibre et des matériels connexes institué en la matière. À cet égard, les Commissions nationales de contrôle et de collecte des armes légères et de petit calibre établies dans la plupart des pays de la CEDEAO sont à féliciter, car elles ont été les maîtres d'œuvre des travaux ayant conduit à cette grande avancée normative des pays de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite des armes légères.

Ma délégation estime également que le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance est un instrument irremplaçable qu'il convient de saluer en ce qu'il a permis une mobilisation plus active des pays de la sous-région lors de situations où la paix était menacée, et notamment à l'occasion de changements non constitutionnels du pouvoir. Cet ambitieux protocole sur la bonne gouvernance, qui énonce des actions concrètes, et pas des moindres, à l'endroit des pays qui s'illustreront de façon négative dans le domaine de la bonne gouvernance constitue un label qu'il convient de garder vivace pour consolider la paix en Afrique de l'Ouest. L'on peut aujourd'hui considérer cet instrument, qui, lors de son adoption était réputé révolutionnaire, comme un levier qu'il convient de promouvoir et de vulgariser, parce qu'il a un potentiel de dissuasion dans le domaine de la préservation de la bonne gouvernance.

Un autre mécanisme d'importance que l'Afrique de l'Ouest doit s'approprier et asseoir en vue de consolider la paix est le Mécanisme d'évaluation par

les pairs des gouvernements africains qui a été initié dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ce mécanisme innovant constitue une prime à la bonne gouvernance et à la paix aux niveaux régional et international, dont les retombées ne pourront que conforter les gouvernements africains et leurs peuples dans leurs efforts de construction nationale, efforts qui, on le sait, ne peuvent donner des fruits que dans un climat de paix et de sécurité.

Aussi, les pays de la sous-région ouest-africaine sont pour la plupart engagés dans des programmes de réformes économiques, dans des partenariats bilatéraux et multilatéraux. Tout en appréciant l'apport crucial de ces partenaires tant en termes de soutien à l'économie, qu'en termes d'appuis multiformes dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, il est indispensable que de tels partenariats laissent une place de choix à l'appropriation de ces politiques et programmes nationaux par les pays tant il est vrai que la recherche de partenariats efficaces pourrait, lorsque ces derniers prennent une orientation strictement économique, être en contradiction avec les fragiles équilibres en matière de paix et de sécurité, en particulier pour les pays les plus pauvres. On sait, par exemple, que les troubles sociaux que pourrait causer l'augmentation brutale des prix de première nécessité ou de certaines taxes, tout en paraissant très normale dans certaines situations, peuvent dans certains cas constituer des sources de menace à la paix et à la sécurité.

Tout cela pour dire que dans les pays où tout est fragile, la paix ne pourrait être que précaire et que la situation particulière de chaque terrain doit être prise en compte. C'est pourquoi les pays sortant d'un conflit doivent bénéficier de l'attention particulière qu'ils méritent, à travers la Commission de consolidation de la paix.

La formule retenue pour la Commission consistant à prendre en considération tous les aspects du travail à mener pour aider les pays à consolider la paix retrouvée en prévoyant la participation des institutions financières est à cet égard extrêmement importante. La Commission doit cependant mettre pleinement en œuvre les cadres de coopération déjà existants entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, d'une part, et entre l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation des Nations Unies, d'autre part. Ce partenariat global pour la paix qui est déjà avancé dans les textes fondamentaux de la CEDEAO et qui a été si justement perçu par les Nations Unies, lesquelles

prévoient l'implication active des communautés économiques régionales dans l'œuvre de consolidation de la paix, mérite d'être privilégié et affiné.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques observations de ma délégation sur ce thème extrêmement important que vous avez si opportunément bien voulu discuter au sein de cet auguste organe. Je voudrais terminer en vous réitérant l'appui de ma délégation au projet de déclaration que vous avez préparé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Libéria. Je lui donne la parole.

M. Eesiah (Liberia) (*parle en anglais*) : À mon tour, Monsieur le Président, je me félicite de vous voir diriger cette séance, à laquelle participent les ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Je vous transmets les félicitations de S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria, ainsi que du Gouvernement et du peuple libériens. Je tiens également à vous féliciter en mon nom propre. Je saisis cette occasion pour vous remercier d'avoir convoqué ce débat public du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest.

S. E. l'Ambassadeur George W. Wallace, Ministre des affaires étrangères du Libéria, aurait grandement voulu participer à ces travaux, mais, en raison de la situation au Libéria, il n'a pas pu faire le déplacement.

Le Libéria, qui a subi plus de 14 années de guerre civile, se félicite de ce débat public qui vise à trouver des solutions justes aux nombreux problèmes que connaît la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes malheureusement bien au fait de l'ampleur de ces problèmes et de leurs effets dévastateurs sur la jeunesse de notre pays. En plus de tuer des milliers de personnes dans notre pays, la guerre a semé la ruine économique et l'instabilité politique dans la sous-région.

Il est incontestable que la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'ONU, la communauté internationale et les organisations non gouvernementales, ainsi que les pays épris de paix, ont consenti d'immenses sacrifices pour ramener la paix au Libéria en mettant fin à plusieurs années de guerre civile, qui ont laissé le pays exsangue et en ruine.

Ma délégation est d'avis que le Libéria est prêt à appuyer et à appliquer le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à l'issue de cette séance au niveau ministériel et qui vise à promouvoir un développement économique durable et à mettre en place un mécanisme et des mesures viables afin d'enrayer le recrutement transfrontière d'enfants soldats dans la sous-région.

La délégation libérienne estime que le recrutement transfrontière constitue l'un des plus graves problèmes auxquels notre région est en proie et qu'il faut tout mettre en œuvre pour y remédier sans tarder.

Par conséquent, la délégation libérienne vous demande instamment, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres présents à cette séance au niveau ministériel, de faire de l'application de la décision de cette séance une priorité extrême afin de mettre fin à l'importation d'armes dans la sous-région, qui lui a volé ses jeunes gens.

Ma délégation voudrait rendre un hommage particulier à l'Union du fleuve Mano, à la CEDEAO et à l'Union africaine pour les efforts inlassables qu'elles déploient pour réaliser la paix dont le Libéria jouit aujourd'hui. Nous demandons à ces organisations de consolider la paix durablement gagnée en encourageant et en favorisant les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les populations de la sous-région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Libéria d'avoir respecté notre règle des quatre minutes.

Je donne maintenant la parole à M. Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, pour qu'il puisse répondre brièvement aux remarques qui ont été faites.

M. Ould-Abdallah : Juste quatre points.

Je pense qu'il est extrêmement important d'insister une fois de plus, en Afrique de l'Ouest, sur le chômage des jeunes. C'est une grande menace pour la stabilité des pays, cela a été dit par plusieurs intervenants, et c'est une menace pour les relations bilatérales entre la région et ses voisins les plus immédiats, d'Europe occidentale en particulier. Dans tous les pays, il y a une immigration des jeunes qui pose problème.

Deuxièmement, il est souhaitable que le Conseil de sécurité trouve les moyens de se pencher sur la

meilleure façon de soutenir ou, en tout cas, de réfléchir au problème de savoir comment appuyer les élections présidentielles et parlementaires qui auront lieu en 2007 au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Nigéria, au Sénégal et en Sierra Leone. Ce sont des périodes de tension, et il faut les éviter.

Troisièmement, il y a des pays démocratiques dont le vôtre, Monsieur le Président, des pays stables comme le Mali, le Niger qui sont aussi, en même temps, des États fragiles exposés aux sécheresses et aux événements imprévisibles mais qui sont respectueux des droits des citoyens. Comment les aider à renforcer leurs capacités?

Mon dernier point est pour dire que l'opinion publique africaine est plus informée. J'ai fait circuler aujourd'hui de petits postes radio qui coûtent 1 dollar, achetés en Afrique, que tous les Africains peuvent acheter mais que ma génération ne pouvait pas acheter à moins de 50 dollars. Donc, les débats du Conseil de sécurité, vos débats, sont suivis avec attention par tous les pays en crise grâce à la FM, donc il faut tenir compte de plus en plus de l'opinion africaine, et en particulier de celle de l'Afrique de l'Ouest. Elle est sensible aux messages qui peuvent lui être envoyés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ould-Abdallah de ses observations et, une fois encore, de son cadeau.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité, rappelant ses résolutions pertinentes et les déclarations de son président, souligne qu'il importe de régler la question de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest de manière globale et coordonnée. Il considère qu'une telle approche s'impose pour trouver des solutions durables aux conflits en Afrique de l'Ouest et qu'il faut réfléchir aux moyens de promouvoir une paix, une sécurité et un développement durables.

Le Conseil se félicite de voir que la guerre a cédé la place à l'ordre démocratique en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et au Libéria, et que des efforts sont actuellement déployés en vue d'appliquer des mesures devant déboucher sur des élections libres et équitables en Côte d'Ivoire. Il note également que la situation sur le plan de la

sécurité dans ces pays demeure généralement stable mais précaire.

Le Conseil souligne la nécessité de donner aux institutions nationales les moyens de s'attaquer aux causes profondes des conflits comme facteur essentiel de consolidation de la paix, en particulier dans les domaines de la gouvernance politique et économique ainsi que dans celui de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité.

Le Conseil rappelle les mesures qu'il a mises en œuvre à propos de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région et encourage les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à promouvoir la transparence et l'exploitation durable de ces ressources.

Le Conseil souligne le rôle primordial que doit jouer chaque gouvernement en Afrique de l'Ouest pour consolider la paix dans l'intérêt de tous les citoyens et réaffirme combien il importe que tous les dirigeants œuvrent de concert en faveur de la paix et de la sécurité dans la région.

Le Conseil estime que le trafic illicite d'armes légères continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région. À cet égard, il se félicite de la décision prise par les États membres de la CEDEAO de transformer le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en convention sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes revêtue de force exécutoire. Il demande en outre instamment à tous les États, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, de veiller au respect des embargos sur les armes en Afrique de l'Ouest qu'il a décrétés et aux États membres de la CEDEAO de ratifier la convention dès que possible afin qu'elle entre en vigueur dans les meilleurs délais.

Le Conseil estime que la société civile, y compris les organisations de femmes, a un rôle à jouer s'agissant d'appuyer les initiatives de consolidation de la paix dans la région et que les efforts qu'elle fait à cet égard méritent d'être soutenus selon qu'il conviendra.

Le Conseil insiste sur l'importance capitale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) des ex-combattants, en

tenant compte des besoins particuliers des enfants soldats et des femmes, et encourage la communauté internationale à œuvrer dans le cadre d'un partenariat étroit avec les pays concernés. Il réaffirme en outre la nécessité de trouver des solutions durables au problème du chômage des jeunes afin d'éviter que ces derniers soient recrutés par des groupes armés illégaux.

Le Conseil voit dans la réforme du secteur de la sécurité un élément essentiel d'une paix et d'une stabilité durables en Afrique de l'Ouest et lance un appel pressant aux donateurs et aux institutions financières internationales afin qu'ils coordonnent leurs efforts pour venir en aide aux États concernés.

Le Conseil insiste sur la nécessité de continuer d'aider les États d'Afrique de l'Ouest à lutter contre les activités transfrontières illicites.

Le Conseil réitère qu'il importe de trouver des solutions efficaces au problème des réfugiés et des personnes déplacées dans la région et demande instamment aux États de la région, en collaboration avec les organisations internationales compétentes et les pays donateurs, de créer les conditions nécessaires à leur retour volontaire et en toute sécurité.

Le Conseil se félicite du rôle positif joué par la communauté internationale et la société civile pour faire face à la situation humanitaire dans nombre de parties de la région et leur demande instamment de mettre à disposition des ressources suffisantes, dans le cadre d'une stratégie d'intervention humanitaire coordonnée, pour améliorer la sécurité des populations d'Afrique de l'Ouest qui ont besoin de cette protection.

Le Conseil insiste sur la nécessité de veiller à mieux coordonner les initiatives des donateurs afin de faire le meilleur usage des ressources disponibles et encourage les donateurs partenaires à verser les contributions annoncées en temps voulu.

Le Conseil insiste en outre sur la nécessité de poursuivre et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, la CEDEAO et l'Union africaine dans les initiatives de consolidation de la paix, selon une approche intégrée et dans le but de maximiser l'utilisation

des ressources disponibles. À cet égard, il félicite le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ainsi que les autres bureaux, missions et organismes des Nations Unies présents dans la région du rôle qu'ils jouent pour faciliter, en étroite coopération avec le secrétariat exécutif de la CEDEAO et ses États membres, la réalisation des priorités en matière de paix et de sécurité dans la région. Il encourage en outre le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les missions des Nations Unies dans la région à poursuivre leurs efforts pour coordonner les activités des Nations Unies en vue d'en accroître la cohérence et l'efficacité.

Le Conseil souligne l'importance et le rôle de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est d'aider les pays qui sortent d'un conflit à assurer une paix et une stabilité durables.

Le Conseil insiste sur la dimension régionale de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et prie le Secrétaire général, en consultation avec le secrétariat de la CEDEAO, de lui présenter, d'ici à la fin de l'année, un rapport assorti de recommandations sur la coopération entre les missions des Nations Unies déployées dans la région et sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/38.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 20.